

Partenariat UE-Afrique

POUR DES APE RÉELLEMENT PORTEURS DE DÉVELOPPEMENT

Les négociations des Accords de partenariat économique (APE) entre l'Union européenne et les pays de la zone Afrique, Caraïbes, Pacifique (ACP) sont dans leur dernière ligne droite. Elles sont déterminantes pour l'avenir du partenariat UE-Afrique. Le ministre Pascal Canfin explique pourquoi.

Dans cette rubrique :

Dans une Afrique en mouvement devenue une nouvelle frontière pour les grandes puissances mondiales, les cartes se redistribuent aux dépens de l'Europe. Sa relation privilégiée avec le continent africain doit être repensée et le partenariat stratégique UE-Afrique, lancé en 2007, a besoin d'un nouvel élan. Dans cette perspective et à moins d'un an du Sommet UE-Afrique d'avril 2014, *Confrontations Europe* vient de créer un groupe « UE-Afrique(s) ». En écho de ses premières réflexions, nous consacrons cette rubrique à des questions déterminantes pour l'avenir commun des deux partenaires. Le ministre Pascal Canfin souligne ainsi l'importance des négociations des APE. Et, en croisant les regards d'acteurs européens et africains, nous donnons un premier éclairage sur des enjeux clés - renforcement du secteur privé, des infrastructures énergétiques, de la filière agro-industrielle locale... - pour l'Afrique, en mettant l'accent sur les régions Ouest et Centre.

Catherine Véglia

© iStockphoto.com/Anton Balazh

L'épilogue de la négociation des Accords de partenariat économique (APE) aura lieu en 2014. Au 1^{er} octobre 2014, les pays du partenariat ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) devront avoir ratifié un accord de partenariat économique avec l'Union européenne pour continuer à bénéficier des préférences commerciales vis-à-vis des marchés européens liées à ces accords. Cette dernière ligne droite dans la négociation présente un double risque : le premier, c'est celui d'un échec pur et simple des négociations qui priverait du jour au lendemain certains pays africains de leurs préférences commerciales ; le second, c'est celui de conclure des accords qui pénaliseraient durablement les pays ACP et en particulier les pays africains. De la capacité de l'Union européenne à éviter ces deux écueils dépend pour partie l'avenir des relations entre l'Union européenne et l'Afrique. C'est pourquoi je suis très attentif à trouver dans les prochains mois des compromis qui permettent de conclure des accords réellement favorables au développement des économies des pays africains.

Priorité aux APE régionaux

Ces accords ont déjà été à l'origine de fortes tensions entre l'Union européenne et les pays africains. En 2007, c'est la mobili-

sation de la société civile européenne et africaine qui avait mené au refus par plusieurs dirigeants africains de conclure des accords jugés, à juste titre, inéquitables. La Commission européenne doit veiller à ne pas reproduire les erreurs des négociations passées. Les accords de partenariat économique sont nés lors de la conclusion de l'accord de Cotonou en juin 2000 qui prolongeait pour vingt ans le partenariat ACP. La Commission européenne s'était alors donné pour objectif de conclure d'ici la fin 2007 des accords de libre-échange avec les



© Frédéric de la Mure / IMAE

œuvres à titre individuel, plus de trois régimes commerciaux européens différents viendraient à coexister dans cette zone, mettant

pris la décision de défendre le report de la date butoir pour la conclusion des négociations APE à 2016. Malheureusement, le compromis trouvé entre le Parlement européen et le Conseil n'a pas suivi cette proposition.

Le défi du différentiel de développement

La capacité de ces accords à être bénéfiques pour le développement dépendra cependant avant tout de leur contenu. La particularité des accords APE est qu'ils lient par des accords commerciaux des zones de niveau de développement

très différent. Dès lors, ces accords se doivent de prendre en compte le différentiel de développement entre l'Europe et ses partenaires. Une ouverture trop rapide et trop forte

des économies africaines aurait pour conséquence de soumettre à une concurrence inégale les producteurs africains avec les produits européens, ce qui aurait pour effet d'entraver le développement économique de ces pays. Pour éviter un tel scénario, l'Union européenne doit non seulement écouter les inquiétudes exprimées par les pays africains mais également y

de ces pays, afin de permettre aux États africains de continuer à protéger leur secteur agricole et leurs activités industrielles principales. C'est l'intérêt économique de l'Afrique, c'est aussi celui de l'Europe, car le développement agricole et industriel de l'Afrique favorisera d'autant les opportunités d'échanges entre nos économies. De la même manière, les périodes de transition doivent être suffisamment longues pour éviter toute baisse brutale des droits qui ne pourrait qu'avoir un effet déstabilisant pour les économies africaines et les budgets des États.

Les économies africaines ne tireront cependant bénéfice de cette ouverture que si elles sont en réelles mesure d'être compétitives et d'exporter. La signature d'APE doit donc être associée à des mesures d'accompagnement pour favoriser l'insertion des producteurs africains au sein des chaînes de valeur locales, régionales et internationales. Le renforcement des secteurs agricole et manufacturier africains est plus que jamais nécessaire pour soutenir le développement économique de l'Afrique. Pour éviter un nouvel échec, la Commission européenne doit aujourd'hui adopter une approche pragmatique et faire de ces accords une réelle opportunité de développement. Cela implique de faire preuve de transparence notamment vis-à-vis de la société civile africaine, et de flexibilité pour prendre en compte le différentiel de développement entre l'Europe et l'Afrique. C'est seulement ainsi que l'Union européenne réussira à conclure par le haut ces négociations déterminantes pour l'avenir du partenariat UE-Afrique.

Pascal Canfin

Ministre délégué chargé
du Développement

Si le statu quo n'est pas possible, la conclusion précipitée d'APE nationaux risque d'empêcher durablement l'intégration régionale

pays ACP qui viendraient se substituer aux régimes de préférences commerciales antérieurs jugés incompatibles avec les règles de l'OMC. Confrontée à la mobilisation de la société civile et au refus de plusieurs pays africains de signer les accords proposés, la Commission européenne s'est alors lancée dans la conclusion d'accords pays par pays. Ce sont ces accords qui pourraient être ratifiés d'ici le 1^{er} octobre 2014, afin de permettre aux pays concernés de conserver un large accès préférentiel au marché européen. Or,

ces accords contribuent à fragmenter encore un peu plus les marchés africains. Le cas de l'Afrique de l'Ouest est ici particulièrement emblématique : si les APE intérimaires de la Côte d'Ivoire et du Ghana étaient mis en

ainsi en danger les processus d'intégration régionale de la zone. Pourtant, l'intégration régionale des économies africaines est déterminante pour des pays qui individuellement ne disposent pas d'un marché intérieur suffisamment étendu. Si le *statu quo* n'est pas possible, la conclusion précipitée d'APE nationaux risque d'empêcher durablement l'intégration

Le renforcement des secteurs agricole et manufacturier africains est plus que jamais nécessaire

régionale. La France souhaite que l'Union européenne continue à rechercher en priorité la signature d'APE régionaux. C'est pourquoi, alors que le précédent gouvernement de droite n'avait fait preuve d'aucune ouverture, nous avons

répondre. Le caractère asymétrique des accords – l'Union européenne acceptant une ouverture totale de son marché en échange d'une ouverture partielle des marchés ACP – doit être renforcé, en fonction du niveau de développement